



Proposition d'alignement d'arbres locaux, type mirabellier, en accompagnement de la route permettant d'atténuer la vue sur les bâtiments (si la plantation se fait en limite de domaine public, elle doit se faire en accord avec les services concernés).

Choix de l'emplacement

Suivant s'il est destiné à atténuer ou à accompagner la vue d'un bâtiment d'activités, l'alignement sera planté perpendiculairement ou parallèlement à l'axe de vue principal.

Dans tous les cas, la distance entre accès et alignement sera largement dimensionnée pour permettre le passage des véhicules larges. On évitera aussi les plantations sur les terrains susceptibles d'accueillir les projets futurs.

Choix des arbres

On choisira des essences présentes sur le site environnant. Exemple pour un bâtiment agricole en milieu champêtre : frêne commun, charme commun, érable champêtre, érable sycomore, robinier faux acacia, noyer, merisier, saule blanc et aulne. Dans la couronne de vergers de nos villages, les arbres fruitiers doivent être préférés.

Choix de la distance entre plantes

Il faut calculer les distances par rapport à l'essence choisie en imaginant son développement à l'âge adulte.

(7 à 8 m pour des fruitiers, 8 à 10 m pour des essences comme l'érable, le noyer, ...)



Bâtiment agricole accompagné d'un alignement de fruitiers.

Conseil :

Choisir et mettre en place un paillage soit plastique, feutre, paille ou fumier pailleux au moment de la plantation afin de diminuer la charge de travail liée à l'entretien.

Mettre en place une protection contre le gibier (filet) et les animaux de la pâture (cloture barbelée ou électrique).